SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

PREMIER SET – TENNIS SCOLAIRE : CONDITIONS GÉNÉRALES POUR 2027

1. Objectif

Premier set – tennis scolaire (le « programme ») est un programme de Tennis Canada conçu pour initier plus de jeunes au tennis et créer un parcours bien défini permettant de passer de la **pratique scolaire à une pratique régulière au sein d'une organisation locale de tennis**.

Les organisations bénéficiaires sont tenues de soutenir l'ensemble de ce parcours :

École → activité Premier set — Essayer → programmes du club = participation assidue

Ce programme vise à élargir l'accès au tennis partout au Canada. Tennis Canada s'intéresse tout particulièrement aux initiatives susceptibles de toucher les collectivités où les jeunes peuvent être confrontés à des obstacles financiers, géographiques, sociaux ou autres à la pratique de ce sport, ainsi que les jeunes issus de milieux historiquement sous-représentés dans le tennis. **Le programme ne se limite toutefois pas à ces populations**.

Le financement est destiné à soutenir bien plus que de simples séances d'initiation ponctuelles. Les organisations doivent démontrer comment les élèves seront initiés au tennis à l'école, invités à participer à une activité locale Premier set — Essayer et se verront offrir la possibilité de continuer à pratiquer ce sport.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

2. Admissibilité

Les candidats doivent :

- Être un club de tennis, une organisation de tennis communautaire ou tout autre organisme de prestation admissible approuvée par Tennis Canada.
- Préciser la province ou le territoire où le programme sera offert, ainsi que leur relation avec l'association provinciale ou territoriale de tennis (« APTT ») concernée.
- Indiquer les écoles qu'ils proposent de desservir et démontrer l'existence d'une relation avec chacune d'entre elles ou présenter un plan raisonnable pour les approcher.
- Disposer des capacités organisationnelles, d'encadrement et d'équipement nécessaires pour offrir le programme proposé en toute sécurité.
- Accepter toutes les exigences du programme décrites dans les présentes conditions générales.

Au moment d'examiner les candidatures, Tennis Canada pourrait tenir compte de facteurs tels que les besoins de la collectivité, les possibilités d'élargir l'accès au tennis, la capacité à atteindre des communautés défavorisées ou sous-représentées, la solidité du parcours « de l'école au club », la capacité organisationnelle et la répartition géographique.

Les candidats **ne sont pas tenus de s'adresser exclusivement à des jeunes issus de milieux défavorisés ou sous-représentés** pour être admissibles à du financement.

Le dépôt d'une demande ne garantit pas l'octroi d'un financement. Tennis Canada peut approuver, rejeter ou modifier une demande en fonction des priorités du programme et des fonds disponibles.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

3. Exigences du programme

Les candidats retenus doivent :

1. Offrir des programmes dans les écoles approuvées par Tennis Canada.
2. Offrir au moins **deux sessions de tennis dans chaque école dont le financement a été approuvé**.
3. Organiser au moins une **activité Premier set — Essayer** en lien avec les écoles participantes.
4. Publier l'activité Premier set — Essayer dans **l'application Web Premier set*.**
5. Utiliser la procédure d'inscription Premier set pour les participants à l'activité Essayer.
6. Communiquer clairement aux élèves et aux familles l'occasion que représente cette activité Essayer.
7. Identifier un programme de tennis régulier auquel les participants pourront s'inscrire à l'issue de l'activité Essayer.
8. Déterminer :
 - le nombre de nouveaux participants que l'organisation cherche à attirer ;
 - le nombre de nouveaux participants qu'elle est en mesure d'accueillir ;
 - les dates du prochain programme proposé ; et
 - le coût pour le participant ou pour la famille
9. Prendre en compte les obstacles susceptibles d'empêcher les élèves de poursuivre leur pratique du tennis au sein de la collectivité et, dans la mesure du possible, identifier des moyens de réduire ces obstacles.
10. Effectuer un suivi avec les familles à la suite de l'activité Essayer.
11. Suivre la formation « Premier set » obligatoire, y compris les modules en ligne concernés et la formation sur les ressources « Tennis scolaire ».
12. Faire appel à des entraîneurs ou à des responsables de programme ayant suivi une formation adéquate et respecter les exigences en matière de sport sécuritaire et de protection du sport.
13. Disposer d'un équipement suffisant, adapté à l'âge et au niveau des participants, afin de mettre en œuvre le programme approuvé de manière sûre et efficace.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

** Avec l'accord de Tennis Canada, les organisations peuvent utiliser leur propre système d'inscription pour l'activité Essayer.*

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

4. Financement

Les organisations retenues auront droit à :

- **1 000 $ par écoles approuvées pour les deux premières écoles**
- **500 $ par école supplémentaire approuvée**
- **jusqu'à concurrence de 7000 $ par organisation**

Le plafond de financement est atteint à partir de **12 écoles approuvées**.

Le financement est lié aux écoles approuvées et aux activités identifiées dans la demande. Aucune école ne peut être remplacée ou ajoutée sans l'accord préalable de Tennis Canada.

Le financement est destiné à soutenir l'ensemble du parcours « de l'école au club », y compris les coûts raisonnables liés à la mise en œuvre du programme dans les écoles, à l'activité Premier set — Essayer et aux efforts visant à orienter les participants vers des occasions de pratique régulière du tennis.

Les dépenses admissibles peuvent comprendre :

- les honoraires des entraîneurs ou des responsables du programme
- les frais liés aux installations ou aux courts
- l'équipement nécessaire à la mise en œuvre du programme
- les frais de transport directement liés à la mise en œuvre
- les frais de marketing et de communication
- les dépenses visant à réduire de manière raisonnable les obstacles identifiés à la participation
- les autres dépenses liées au programme et approuvées par Tennis Canada

Le financement ne peut être utilisé pour des projets d'investissement, des dépenses personnelles, du matériel haut de gamme ou non essentiel, ni pour des activités sans rapport avec le programme approuvé.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

5. Paiement

Les candidats retenus doivent fournir à Tennis Canada une facture correspondant au montant du financement approuvé au plus tard le **26 février 2027**.

Le paiement est conditionnel à l'acceptation du cadre du programme approuvé et des présentes conditions générales, à la soumission des pièces justificatives requises pour le paiement et au respect continu des exigences du programme.

Tennis Canada se réserve le droit de réduire, de suspendre ou de récupérer le financement si le programme n'est pas mis en œuvre conformément à ce qui a été approuvé ou si les exigences du programme ne sont pas respectées.

Les organisations qui engagent des dépenses avant d'avoir reçu la confirmation du financement le font à leurs propres risques.

6. Rapport

Les candidats retenus devront fournir tous les rapports demandés par Tennis Canada.

Ces rapports peuvent porter sur :

- les écoles approuvées touchées
- le nombre de sessions organisées dans les écoles
- le nombre estimé d'élèves touchés
- la date de l'activité Essayer et le nombre de participants
- le nombre de participants à l'activité Essayer s'étant inscrits par le biais de Premier set
- le nombre de participants dirigés vers des programmes réguliers
- le nombre de participants qui se sont inscrits à des programmes réguliers
- les résultats du programme, les réussites et les défis
- l'utilisation des fonds alloués au programme

Lorsque cela est pertinent et autorisé, les renseignements recueillis auprès des participants dans le cadre de l'activité Essayer ou des programmes qui s'ensuivent peuvent également comprendre **l'âge, le sexe, l'origine raciale ou ethnique, l'expérience antérieure en tennis et d'autres renseignements permettant à Tennis Canada de mieux comprendre le public visé par le programme**.

Tennis Canada reconnaît que les renseignements démographiques concernant les participants peuvent ne pas être accessibles dans le cadre des programmes dispensés en milieu scolaire, en raison des exigences des écoles et des règles relatives à la protection de la vie privée.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

7. Matériel, image de marque et communication

Tennis Canada peut fournir aux candidats retenus du matériel, des produits dérivés, des panneaux de signalisation de Premier set ou des cadeaux pour les participants.

Les organisations qui reçoivent ce matériel s'engagent à :

- l'utiliser dans le cadre du programme approuvé ;
- respecter les exigences de Tennis Canada et du programme Premier set en matière d'image de marque ;
- mentionner les partenaires du programme concernés, comme demandé ; et
- ne pas vendre le matériel du programme ni l'utiliser à des fins commerciales sans rapport avec celui-ci.

Les candidats autorisent Tennis Canada à identifier les organisations bénéficiaires et à diffuser des renseignements généraux sur le programme, notamment le nom de l'organisation, son emplacement, la description du programme et le montant du financement.

Toute collecte ou utilisation de photographies, de vidéos, de citations ou de données à caractère personnel des participants doit respecter les exigences applicables en matière de consentement, de confidentialité et de protection des données.

SOBEYS STADIUM
1 Shoreham Dr, Suite 100
Toronto ON M3N 3A6
T. 416.665.9777

8. Conditions générales

En acceptant le financement, le candidat retenu s'engage à :

- Veiller à ce que les renseignements fournis dans son dossier de candidature soient exacts et complets.
- Veiller à ce que les programmes soient mis en œuvre essentiellement comme ils sont décrits dans le dossier de la candidature approuvée.
- Veiller à ce que toute modification importante concernant les écoles approuvées, les programmes, la mise en œuvre des activités Essayer ou l'utilisation du financement fasse l'objet d'une autorisation de Tennis Canada.
- Tennis Canada peut demander des renseignements supplémentaires raisonnablement nécessaires à la gestion, à l'évaluation ou à la promotion du programme.
- Tennis Canada n'est pas responsable des frais engagés en raison du rejet, de la modification ou du retrait d'une candidature.
- Les décisions d'octroi de subvention sont définitives et soumises à la disponibilité des fonds du programme.
- Le non-respect des présentes conditions générales peut avoir une incidence sur le financement actuel et sur l'admissibilité à de futures occasions de financement de Tennis Canada.

En soumettant sa candidature, la personne accepte les présentes conditions générales.